

Accord de partage de données ("APD")

1. Objet et champ d'application

1.1. Cet APD définit les conditions dans lesquelles Volvo Truck Corporation ("**Volvo**", "**nous**") mettra à disposition certaines données soumises à réglementations, telles que décrites dans les informations précontractuelles ou la mention d'information dédiée la ("Mention d'Information") pour le(s) produit(s) connecté(s) et/ou le(s) service(s) numérique(s) (y compris les services connexes) fourni(s) par Volvo ("**Données Réglementées**"), conformément au règlement (UE) 2023/2854 relatif à des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données ("**EU Data Act**").

1.2. Le présent APD régit : (i) toute Donnée Réglementée mise à votre disposition (ou à celle de la société que vous représentez) en votre qualité d'utilisateur de tout(s) produit(s) connecté(s) et/ou service(s) numérique(s) pour lesquels Volvo est le détenteur des données conformément à l'EU Data Act ; (ii) toute donnée mise à la disposition d'un tiers destinataire de données à votre demande, ou à la demande d'une partie agissant en votre nom ; et (iii) toute donnée mise à votre disposition en tant que tiers destinataire de données selon les instructions d'un utilisateur (collectivement, "**Vous**" ou "**Votre**"). En outre, toute fourniture de Données Réglementées par Volvo à Votre intention en tant que tiers destinataire de données est soumise aux conditions supplémentaires figurant à l'annexe 1 de la présent APD.

1.3. Si Vous représentez une société, Vous confirmez que Vous avez le droit et l'autorité d'accepter cet APD au nom de la société que Vous représentez.

1.4. Les Données Réglementées couvertes par le présent APD sont constituées des données décrites dans la Mention d'Information de Volvo applicable au produit connecté ou au service numérique délivré(s) par Volvo.

1.5. Volvo peut modifier cet APD à tout moment. Les versions mises à jour seront publiées sur <https://www.volvotrucks.com/data-act>, avec ou sans notification spécifique à Votre intention. Il est de Votre responsabilité de consulter régulièrement l'APD pour prendre connaissance des mises à jour. Le fait de continuer à accéder aux Données Réglementées après la publication d'une nouvelle version vaut Votre acceptation des modifications de cet APD.

1.6. En soumettant une demande d'accès aux Données Réglementées, Vous confirmez que : (i) Vous acceptez et consentez aux termes du présent APD, y compris ses annexes ; (ii) Vous êtes légalement autorisé à demander et à utiliser par la suite les Données Réglementées ; et (iii) Votre demande et Votre utilisation des Données Réglementées n'enfreindront pas les droits de tiers ou ne violeront pas les lois ou réglementations en vigueur. Le présent APD peut également devenir contraignante si Vous concluez un accord avec Volvo qui incorpore le présent APD par référence.

2. Accès aux Données Réglementées

2.1. Volvo fournira, à sa discrétion, les moyens pour rendre accessible les Données Réglementées par le biais d'une méthode d'accès appropriée ("**Méthode d'Accès**"), qui peut inclure une *application programming interface* ("**API**"), une interface web ou tout autre moyen techniquement réalisable, ainsi que toute documentation technique ("**Documentation Technique**") nécessaire à l'utilisation et à l'interprétation des Données Réglementées. Si Volvo l'estime nécessaire, Volvo se réserve le droit d'adapter, d'améliorer ou d'interrompre toute Méthode d'Accès, en tout ou en partie et à tout moment.

2.2. Vous pouvez demander l'accès aux Données Réglementées par le biais de la Méthode d'Accès, grâce à laquelle Volvo fournira l'accès aux Données Réglementées, transférera les fichiers concernés ou permettra leur extraction, comme convenu. Dans Votre demande, Vous devez préciser tous les détails requis par la Méthode d'Accès.

2.3. En acceptant cet APD, Vous confirmez et garantisiez que Vous disposez d'une base de licéité valide pour tout traitement des données personnelles contenues dans les Données Réglementées, comme l'exige le Règlement (UE) 2016/679 ("RGPD").

2.4. Vous acceptez d'utiliser les Données Réglementées uniquement en conformité avec la loi applicable et les termes du présent APD et, dans le cas où Vous êtes un tiers destinataire des données, Vous acceptez d'utiliser les données aux fins et dans le cadre expressément convenus par

écrit entre Vous et un utilisateur éligible du/des produit(s) connecté(s) ou du/des service(s) numérique(s). En tant qu'utilisateur, Vous reconnaissez et acceptez en outre que i) lorsque Vous fournissez un accès à un tiers destinataire de données (sous réserve de l'autorisation écrite préalable de Volvo conformément à l'article 2.7), toutes les données techniquement disponibles dans la Méthode d'Accès seront accessibles à ce tiers destinataire de données, indépendamment de toute demande de limitation de l'étendue de l'accès aux données, ii) Vous êtes responsable de la sécurisation de l'identité de tout tiers destinataire de données auquel Vous avez fourni un accès aux Données Réglementées et iii) si Vous cessez de fournir un accès aux Données Réglementées à un tiers destinataire de données, Vous devez sans délai injustifié en informer Volvo.

2.5 En tant qu'utilisateur, Vous ne devez pas :

- (i) utiliser les Données Réglementées pour développer un produit connecté concurrent du produit connecté délivré par Volvo, ni partager les Données Réglementées avec un tiers à cette fin ;
- (ii) utiliser ces Données Réglementées pour obtenir des informations sur la situation économique, les actifs et les méthodes de production de Volvo ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales (AB Volvo (publ) et toute société contrôlée directement ou indirectement par AB Volvo) ;
- (iii) utiliser des moyens coercitifs ou abuser des vulnérabilités de l'infrastructure technique de Volvo conçue pour protéger les Données Réglementées afin d'obtenir l'accès aux Données Réglementées ;
- (iv) partager les Données Réglementées avec un tiers considéré comme un contrôleur d'accès en vertu de l'article 3 du Règlement (UE) 2022/1925.

2.6. Vous devez mettre en œuvre et maintenir, à Vos propres frais et pendant toute la durée de Votre accès aux Données Réglementées et de leur traitement :

- (i) toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et appropriées pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données Réglementées, de la Méthode d'Accès et de la Documentation Technique. Ces mesures comprennent au minimum : des contrôles d'accès appropriés, la minimisation des accès, le chiffrement des données (en transit et au repos), la gestion sécurisée des API, des mesures de sécurité et des évaluations régulières de la sécurité, la gestion des vulnérabilités, des procédures de réponse aux incidents, des protocoles de notification des violations de données, la formation du personnel au traitement des données, des processus sécurisés d'entrée et de sortie du personnel ayant accès aux données, l'enregistrement et le suivi des audits, ainsi que toute autre mesure raisonnable demandée par Volvo ;
- (ii) des mesures de protection appropriées pour empêcher le contournement, l'altération ou la désactivation de toute protection technique requise par Volvo, y compris, mais sans s'y limiter, les limites de débit, la journalisation ou le chiffrement ;
- (iii) des mesures visant à démontrer le droit d'accès aux Données Réglementées et, à la demande de Volvo, à fournir rapidement la documentation ou les preuves permettant de justifier ce droit;
- (iv) des mesures de protection et des restrictions d'utilisation des secrets d'affaires, conformément aux instructions de Volvo avant la divulgation, suffisantes pour protéger les secrets d'affaires divulgués ou mis à disposition conformément au présent APD. Les secrets d'affaires ne doivent pas être partagés avec des tiers sans l'accord écrit de Volvo ;
- (v) des mesures de protection et des restrictions d'utilisation des Données Réglementées relatives à la sécurité et à la sûreté, conformément aux instructions données par Volvo avant la divulgation, suffisantes pour protéger les Données Réglementées divulguées ou mises à disposition en vertu du présent APD. Les Données Réglementées relatives à la sécurité et à la sûreté ne doivent pas être partagées avec des tiers sans l'accord écrit de Volvo ;
- (vi) si Vous êtes le représentant d'une société, des documents attestant de Votre droit et de Votre autorité à recevoir l'accès aux Données Réglementées au nom de la société que Vous représentez ; et,
- (vii) toute documentation supplémentaire que Volvo peut raisonnablement exiger pour vérifier que Vous respectez les obligations énoncées au présent article 2.6.

2.7. La Méthode d'Accès est fournie uniquement pour Vous permettre d'exercer Vos droits dans le cadre de cet APD et ne doit pas être utilisée à d'autres fins. Vous ne devez pas diffuser,

divulguer, accorder de sous-licence, céder ou partager de quelque manière que ce soit la Méthode d'Accès, y compris les identifiants API ou similaires, avec un tiers sans l'autorisation écrite expresse et préalable de Volvo.

2.8. Sauf stipulation contraire expresse de Volvo par écrit, les Données Réglementées, toute la Documentation Technique associée et la Méthode d'Accès sont fournies "en l'état" et "en fonction de la disponibilité", sans aucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit. Volvo ne garantit pas que les Données Réglementées, la Documentation Technique ou la Méthode d'Accès seront exemptes d'erreurs, ininterrompues ou entièrement sécurisées.

2.9. Vous devez Vous assurer que tout tiers engagé en Votre nom pour la collecte, l'accès, le stockage ou tout autre traitement des Données Réglementées assume des obligations qui ne sont pas moins strictes que celles qui Vous sont imposées en vertu du présent APD. Vous restez entièrement responsable de tous les actes et omissions de ces tiers, et devez maintenir une surveillance appropriée pour confirmer le respect continu de toutes les obligations, restrictions et mesures de protection applicables, comme l'exige le présent APD.

3. Données à caractère personnel

3.1. Sauf accord contraire des parties par écrit, Vous et Volvo agirez en tant que responsables de traitement indépendants dans le cadre du RGPD. Vous acceptez d'indemniser et de dégager Volvo de toute responsabilité en cas de violation découlant d'une mauvaise utilisation ou d'un traitement non autorisé des données à caractère personnel par Vous dans le cadre de cet APD.

4. Suspension de l'accès

4.1. Volvo peut suspendre, refuser ou retenir Votre accès aux Données Réglementées à tout moment si, selon le jugement raisonnable de Volvo, (i) Vous enfreignez une disposition du présent APD, y compris, mais sans s'y limiter, par une utilisation non autorisée ou abusive de la Méthode d'Accès ou des Données Réglementées, ou par la non-application des mesures décrites à l'article 2.6 ; et/ou (ii) Votre accès aux Données Réglementées menace, ou risque de menacer, la confidentialité des secrets commerciaux ou d'autres informations sensibles appartenant à Volvo ou à tout autre tiers.

4.2. Sauf si une suspension immédiate est nécessaire pour prévenir un dommage imminent ou un comportement illégal, Volvo Vous fournira un préavis écrit de suspension.

4.3. Pendant la suspension, Volvo n'a aucune obligation de Vous rendre accessibles les Données Réglementées et n'encourt aucune responsabilité du fait de l'indisponibilité des Données Réglementées.

4.4. Toute suspension restera en vigueur jusqu'à ce que le problème soit résolu. Si les motifs de la suspension ne sont pas résolus pendant plus de trente (30) jours, Volvo peut mettre fin au présent APD en Vous adressant une notification écrite. La résiliation en vertu de cette section s'ajoute à tout autre recours contractuel ou statutaire dont Volvo pourrait disposer.

5. Droits de propriété intellectuelle

5.1. Rien dans cet APD ne doit être interprété comme un transfert de la propriété des droits de propriété intellectuelle appartenant à Volvo. À l'exception du droit limité d'accéder aux Données Réglementées et de les utiliser conformément au présent APD ou comme l'autorise expressément la loi européenne sur les données, aucune licence ni aucun droit de quelque nature que ce soit ne Vous sont accordés.

6. Responsabilité et indemnités

6.1. Volvo n'est pas responsable des dommages indirects ou consécutifs découlant de ou en lien avec le présent APD, sauf en cas d'actes délibérés ou de négligence grave, ou dans les cas strictement prévus par la loi en vigueur. En outre, Volvo ne sera pas responsable des dommages résultant (i) de Votre utilisation illégale ou non autorisée des Données Réglementées ; (ii) de Votre incapacité à mettre en œuvre des contrôles de sécurité et d'accès appropriés ; (iii) de problèmes de compatibilité entre les Données Réglementées et Vos données ou systèmes ; ou (iv) de toute modification ou de tout dérivé des Données Réglementées créé par Vous ou en Votre nom. Sauf acte délibéré ou négligence grave, la responsabilité totale de Volvo découlant du présent APD ou en rapport avec celui-ci, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre,

n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre (i) 100 euros et (ii) les sommes réglées au titre de l'Annexe 1 au cours des douze (12) derniers mois précédant la survenance du fait générateur de responsabilité.

6.2. Chaque partie reste indépendamment responsable du respect de ses obligations en vertu de la réglementation applicable, y compris l'EU Data Act et le RGPD. Vous acceptez d'indemniser et de dégager Volvo, ses dirigeants, administrateurs, actionnaires, prédécesseurs, successeurs dans les intérêts, employés, agents, filiales et affiliés, de toute demande, dommage, perte, responsabilité, réclamation ou frais (y compris les frais d'avocat) engagés contre Volvo et résultant de ou liés à (i) Votre violation de toute disposition de le présent APD ; (ii) Votre mauvaise utilisation des Données Réglementées, y compris toute divulgation ou accès non autorisé par des tiers ; ou (iii) les réclamations de tiers alléguant que Votre utilisation ou combinaison des Données Réglementées avec d'autres données ou systèmes, porte atteinte à la vie privée ou aux droits de propriété intellectuelle, ou viole la loi applicable (y compris, mais sans s'y limiter, le RGPD).

7. Durée et résiliation

7.1. Le présent APD reste en vigueur tant que Vous êtes autorisé à accéder aux Données Réglementées en vertu de l'EU Data Act et que Vous restez en conformité avec le présent APD, ou jusqu'à ce qu'elle soit résiliée conformément au présent article 7.

7.2. L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent APD en adressant une notification écrite à l'autre partie si :

(i) l'autre partie viole matériellement l'une des obligations qui lui incombent en vertu de la présente DSA et ne remédie pas à cette violation dans un délai raisonnable après avoir reçu une notification écrite de la violation ; ou

(ii) Vous cessez d'être qualifié (a) d'utilisateur, y compris à la suite du transfert de la propriété ou des droits d'utilisation du produit connecté ou du service numérique à un tiers, ou (b) de tiers destinataire de données, en raison de la résiliation ou de l'expiration d'une autorisation d'utilisateur valide permettant d'accéder aux Données Réglementées.

7.3. Le présent APD prend également fin automatiquement (i) en ce qui concerne un produit connecté si le produit connecté est détruit ou mis hors service de manière permanente, ou si le produit connecté perd autrement sa capacité à générer des Données Réglementées, et (ii) en ce qui concerne un service numérique en cas d'interruption permanente du service numérique ou si le service perd de manière irréversible sa capacité à générer des Données Réglementées.

7.4. En cas de résiliation ou d'expiration du présent APD, Votre droit d'accès aux Données Réglementées cesse immédiatement et Vous devez cesser toute utilisation de la Méthode d'Accès. Vous devez continuer à protéger tous les secrets d'affaires et les traiter conformément à toute autre instruction convenue fournie par Volvo au moment de la divulgation.

8. Divers

8.1. Vous garantissez que Vous ne vendrez pas, ne concéderez pas de licence, ne donnerez pas de sous-licence et ne transférerez pas par tout autre moyen, directement ou indirectement, à la Russie ou pour une utilisation en Russie, les droits de propriété intellectuelle ou les secrets d'affaires fournis par Volvo, conformément aux exigences de la politique du groupe Volvo, qui relèvent du champ d'application de l'article 12ga du règlement UE 833/2014 (tel que modifié), y compris les éléments supplémentaires qui pourraient être ajoutés à l'annexe XL ou à toute nouvelle annexe liée à l'article 12ga. Vous acceptez également d'inclure une clause dans Vos accords avec des parties externes telles que des fournisseurs, des partenaires commerciaux, etc. (y compris d'éventuels bénéficiaires de sous-licences) ou, en l'absence d'un tel accord, dans Vos commandes ou factures, qui leur interdise de procéder de même à une vente, transfert, concession de licence ou sous-licence de propriété intellectuelle ou secret d'affaires à la Russie ou à un tiers pour une utilisation en Russie. Vous acceptez également de prendre d'autres mesures raisonnables pour empêcher Vos partenaires commerciaux et Vos clients de procéder de même à une vente, transfert, concession de licence ou sous-licence de propriété intellectuelle ou secret d'affaires à la Russie ou à un tiers pour une utilisation en Russie.

8.2. Vous ne pouvez ni céder ni transférer une partie de Vos droits ou obligations en vertu du présent APD sans le consentement écrit préalable de Volvo. Volvo peut céder et/ou transférer tous ses droits et obligations en vertu du présent APD.

8.3. Si une partie de cet APD est considérée comme invalide ou inapplicable en vertu de la loi en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, la limitation de responsabilité énoncée ci-dessus, la disposition invalide ou inapplicable sera considérée comme remplacée par une disposition valide et applicable qui se rapproche le plus de la formulation et de l'esprit de la disposition d'origine. Les autres dispositions de l'APD resteront en vigueur.

8.4. Nonobstant la résiliation ou l'expiration du présent APD pour quelque raison que ce soit, toutes les dispositions qui, de par leur nature, devraient survivre à la résiliation ou à l'expiration resteront pleinement en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions relatives aux restrictions d'utilisation et de partage des Données Réglementées.

9. Droit applicable et litiges

9.1. Le présent APD, y compris l'article 9.2, est régi et interprété conformément au droit suédois, à l'exclusion des principes de conflit de lois prévoyant l'application du droit de toute autre juridiction.

9.2. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de, ou en rapport avec, le présent APD, ou la violation, la résiliation ou l'invalidité de celle-ci, sera définitivement réglé par un arbitrage administré par l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm (Eng. the Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce). Le règlement d'arbitrage accéléré de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm (Eng. the Rules for Expedited Arbitrations of the Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce) s'applique, à moins que l'institut - compte tenu de la complexité de l'affaire, du montant du litige et d'autres circonstances - ne détermine, à sa discrétion, que le règlement d'arbitrage de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm (Eng. Arbitration Rules of the Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce) ne s'applique à la place. Dans ce dernier cas, l'institut décidera également si le tribunal arbitral sera composé d'un ou de trois arbitres. Le siège de l'arbitrage est Göteborg, Suède. La langue de l'arbitrage est l'anglais (sauf accord contraire des parties au différend).

9.3. Toutes les procédures arbitrales menées conformément à l'article 9.2, toutes les informations divulguées et tous les documents soumis ou émis par ou au nom de l'une des parties au litige ou des arbitres dans le cadre de ces procédures, ainsi que toutes les décisions et sentences rendues ou déclarées au cours de ces procédures, resteront strictement confidentiels et ne pourront être utilisés à d'autres fins que ces procédures ou l'exécution de ces décisions ou sentences, ni être divulgués à un tiers sans le consentement écrit préalable de la partie à laquelle les informations se rapportent ou, en ce qui concerne une décision ou une sentence, le consentement écrit préalable de toutes les autres parties au litige.

Annexe 1 - Conditions supplémentaires pour les tiers destinataires de données

1.1. En faisant une demande en tant que tiers destinataire de données pour accéder aux Données Réglementées de Volvo, à la demande d'un utilisateur d'un produit connecté et/ou d'un service numérique fourni par Volvo, Vous reconnaissez et acceptez que les termes de la présente Annexe 1 font partie intégrante de l'APDet s'appliquent à cette mise à disposition de Données Réglementées.

1.2. Vous confirmez et garantisiez que Vous n'êtes pas désigné comme un "contrôleur d'accès" conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2022/1925 ("loi sur les marchés numériques").

1.3. Volvo facturera une compensation raisonnable pour la mise à Votre disposition des Données Réglementées en tant que tiers destinataire de données. La compensation applicable à la Méthode d'Accès pertinente pour le(s) produit(s) connecté(s) et le(s) service(s) numérique(s) en question et les facteurs affectant le prix(par exemple, le volume, le format, la nature des données), sont mis à disposition à l'adresse <https://www.volvotrucks.com/data-act>. Ces informations peuvent être mises à jour de temps à autre à la discrétion de Volvo. Sur demande raisonnable de Votre part, Volvo fournira des détails supplémentaires concernant la base de calcul de la compensation applicable, y compris les facteurs pertinents ou les estimations utilisées pour déterminer les tarifs en question.

1.4. Volvo Vous adressera une facture détaillant les montants encourus pour Vous permettre d'accéder aux Données Réglementées.

1.5. Si certaines mesures préparatoires ou des efforts supplémentaires sont nécessaires pour établir la Méthode d'Accès, Volvo peut retarder l'émission d'une facture jusqu'à ce que ces mesures soient achevées, après quoi Volvo émettra une facture.

1.6. À la demande de Volvo, Vous fournirez rapidement toute information ou documentation de facturation supplémentaire ou mise à jour requise par Volvo pour l'émission des factures, le traitement des traitements ou le respect des exigences légales ou fiscales applicables.

1.7. En cas de retard de paiement au titre de la présente annexe, Vous devrez payer des intérêts sur le montant en souffrance à compter de la date à laquelle le paiement était initialement dû jusqu'à la date à laquelle le paiement est effectué dans son intégralité, aux taux autorisés par la loi applicable. Le paiement des intérêts s'ajoute à toutes les autres voies de recours dont Volvo peut disposer en vertu de l'APD ou de la législation applicable.

1.8. En tant que destinataire de données, Vous ne devez pas :

(i) (i) fournir de fausses informations à Volvo (dans le but d'obtenir des données), utiliser des moyens trompeurs ou coercitifs ou abuser des vulnérabilités de l'infrastructure technique de Volvo conçue pour protéger les Données Réglementées ; ou

(ii) ne pas maintenir les mesures techniques ou organisationnelles contractuelles convenues ; ou

(iii) modifier ou supprimer, sans l'accord de Volvo, les Données Réglementées modifier ou supprimer, sans l'accord de Volvo, les mesures de protection technique appliquées par Volvo pour empêcher l'accès non autorisé aux Données Réglementées et pour garantir la conformité au présent APD; ou

(iv) utiliser les Données Réglementées reçues à des fins non autorisées, en violation du présent APD ; ou

(v) utiliser les Données Réglementées pour développer un produit concurrent du produit connecté fourni par Volvo, ni partager les Données Réglementées avec un tiers à cette fin ;

(vi) utiliser les Données Réglementées pour obtenir des informations sur la situation économique, les actifs et les méthodes de production de Volvo ou, le cas échéant, de l'une de ses sociétés affiliées (AB Volvo (publ) et toute société contrôlée directement ou indirectement par AB Volvo), ou sur l'utilisation qu'elles font des Données Réglementées ;

(vii) utiliser les Données Réglementées d'une manière qui porte atteinte à la sécurité du produit connecté ou de tout service numérique ;

(viii) nonobstant l'article 22(2) points (a) et (c) du RGPD, utiliser les Données Réglementées pour le profilage de personnes physiques, à moins que cela ne soit nécessaire pour fournir le service demandé par l'utilisateur.

(ix) partager les Données Réglementées avec un tiers considéré comme un contrôleur d'accès en vertu de l'article 3 du règlement (UE) 2022/1925.

1.9. Vous confirmez et garantisiez, si Vous avez opté pour cette option, que Vous remplissez les conditions requises pour être une petite et moyenne entreprise ou un organisme de recherche à but non lucratif conformément à l'article 9.4 de l'EU Data Act. Vous Vous engagez à informer Volvo dans les meilleurs délais si Vous ne remplissez plus les conditions requises pour être considéré comme une petite et moyenne entreprise ou un organisme de recherche à but non lucratif, conformément à l'article 9.4 de l'EU Data Act.. À la demande de Volvo, Vous fournirez rapidement à Volvo la preuve que Vous remplissez les conditions requises pour être considéré comme une petite et moyenne entreprise ou un organisme de recherche à but non lucratif, conformément à l'article 9.4 de l'EU Data Act.. Si Volvo estime que Vous ne remplissez pas les conditions requises pour être considéré comme une petite ou moyenne entreprise ou un organisme de recherche à but non lucratif, conformément à l'art. 9.4 de l'EU Data Act, Volvo se réserve le droit de Vous facturer rétroactivement tous les compensations pertinentes, conformément à l'art. 9 de l'EU Data Act.

1.10. Sans préjudice des autres droits et recours prévus par l'APD, Volvo peut suspendre l'accès aux Données Réglementées en cas de non-paiement de Votre part de toute facture due et non contestée. Avant toute suspension, Volvo Vous adressera une notification écrite précisant le montant encore dû et Vous accordant un délai raisonnable pour remédier au défaut de paiement. Si Vous n'effectuez pas le paiement requis dans le délai imparti, Volvo pourra suspendre immédiatement la fourniture des Données Réglementées sans autre préavis.

1.11. Nonobstant toute disposition contraire de la présente annexe, pendant une période de mise en œuvre pour l'établissement de procédures de facturation des tiers destinataires de données, Volvo peut ne pas être en mesure d'émettre des factures pour les compensations dues. Dans ce cas, Volvo Vous fournira un rapport sur les compensations accumulées. Toute compensation accumulée et signalée pendant cette période sera payable par Vous dès que Volvo commencera à émettre des factures, les conditions de paiement standard énoncées dans la présente annexe s'appliquant alors.